BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2323

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Jugement d'ouverture

Date : 7 février 2024.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
444 818 751 RCS Perpignan.
ERDO-BAT.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : restauration traditionnelle et rapide salon de thé snack, travaux du batiment tous corps d'état maçonnerie générale construction de bâtiments ou de maisons individuelles rénovation d'immeubles anciens construction de piscines façades, bureaux d'études, tp, vrd, terrassement, peinture, étanchéité, ravalement de façades, isolation plâtrerie, doublage, plafonds faux plafonds, cloisons, revêtements, sol murs, carrelage, décoration intérieure, extérieure menuiserie.charpente. les travaux du batiment, tous corps d'état, la maçonnerie générale, la construction de batiments ou de maisons individuelles, la rénovation. revêtement de sols et de murs, carrelage, décoration intérieure et extérieure, de menuiserie, le négoce des matériaux de construction et d'une manière plus générale tout ce qui touche aux travaux du batiment.
Adresse : 1, rue du Thym, 66600 Rivesaltes.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 9 janvier 2024, désignant administrateur Selarl Fhbx Prise en la Personne de Maître Eric Samson centreplus 9 rue Camille Desmoulins 66026 Perpignan CEDEX, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire Selarl Mjsa en la Personne de Maître Aguilé Santodomingo 7 rue Léon Dieude Résidence Saint Amand 66000 Perpignan. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.